

SÉNAT

le vendredi 15 novembre 1867

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à 3 heures.

Présentation de pétitions variées, entre autres, celle de M. Arthur Harvey auteur d'un ouvrage de statistiques sur la Colombie-Britannique, qui, sur la motion de l'honorable M. Ryan est déferée au comité de la bibliothèque.

L'APPEL NOMINAL

Selon l'ordre du jour le greffier procède à l'appel nominal et les sénateurs suivants y répondent:

L'honorable Joseph Cauchon, président, les honorables MM. Aikins, Allan, Anderson, Armand, Blair, Blake, Bossé, Botsford, Bourinot, Campbell, Christie, Crawford, Dickey, Dickson, Duchesnay, (A. J.) Dumouchel, Ferguson, Flint, Guèvremont, Hamilton (Kings-ton), Holmes, Kenny, Lacoste, Léonard, Leslie, LeTellier de Saint-Just, Macpherson, McCrea, McDonald, Ryan, Sanborn, Seymour, Skead, et Wilson.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Christie dit avant de présenter la motion en vue de l'ajournement du Sénat, que selon lui, comme il y a peu de questions à discuter, le Sénat devrait s'ajourner jusqu'au jeudi 21 courant.

L'honorable M. Macpherson dit que le Sénat devrait prendre grand soin de ne pas créer l'impression que sa présence est inutile ou que la marche des travaux n'est pas assez avancée. Il répète qu'un plus grand nombre de projets de loi du gouvernement pourront très bien être présentés à cette assemblée du Parlement, et en songeant au discours du trône, il pense que plusieurs projets de loi pourront aussi bien être présentés au Sénat qu'à l'autre endroit. Que les mesures soient présentées à une Chambre ou l'autre, elles doivent être pilotées par des ministres de cette assemblée. Selon lui, la marche des travaux sera plus simple et plus rapide si on prend l'habitude de présenter plus de projets de loi de ce genre au Sénat. Le Sénat ne doit pas se borner à être un simple tribunal d'appel, et doit avoir une réputation bien établie auprès de la po-

pulation. Il est d'avis que les sénateurs doivent demeurer à leur poste.

L'honorable M. Christie déclare que c'est l'autre endroit qui doit prendre l'initiative des mesures dont le sénateur a parlé, puisqu'il s'agit de projets de loi de finances. C'est le ministre intéressé qui doit présenter ces mesures. Le Sénat se réunit tous les jours, mais n'avance guère. Les longs débats sur l'adresse en réponse au discours du trône aux Communes laissent le Sénat sans travail. Il en sera toujours ainsi, puisque la Chambre des députés consacre plusieurs jours à ce débat. Le Sénat n'y est pour rien. Après l'adoption de l'adresse, les premiers projets de loi présentés y seront débattus pendant au moins une semaine avant d'être soumis au Sénat. S'il prévoyait du travail pour le Sénat, l'orateur serait le dernier à proposer un ajournement prolongé.

L'honorable M. Macpherson soutient que l'ajournement du Sénat est une chose sérieuse qui, à ses yeux, ne pourrait que lui faire perdre de son prestige. Bien sûr, tout sénateur peut, d'autre part, s'absenter pour des raisons personnelles.

L'honorable M. Dickey dit qu'il s'oppose lui aussi à l'ajournement. Le Sénat n'en est qu'à une période d'essai et il ne faut pas feindre d'ignorer ce que le pays en attend. Il aura peut-être des mesures à étudier et il doit se tenir prêt. La Chambre des communes a maintenant adopté l'adresse et il n'y a pas de doute qu'on y présentera nombre de projets de loi. Il ne convient pas de prêter le flanc à la critique des partis, déjà tout disposés à saisir pareille occasion. La conduite du Sénat est entre les mains du gouvernement et c'est à lui qu'il incombe de décider de l'ajournement.

L'honorable M. Campbell déclare que c'est au Sénat de trancher la question. Les ministres auraient dû venir suivre les débats au Sénat, mais ils n'ont pas toujours pu le faire. Aux conseils législatifs de toutes les provinces, on a toujours manqué de travail au début des sessions. Quant aux mesures envisagées dans le discours du trône, dont un sénateur a parlé, elles doivent toutes, sauf deux, passer d'abord par la Chambre des communes.

Et même si la chose ne s'impose pas, il est toujours mieux que le ministre intéressé présente le projet de loi qui touche à son ministère: il peut l'expliquer et prendre acte des